

M. FRANCOIS PARENT
5 GRANDE RUE
LA GARELLE
21630 POMMARD

Norges-la-Ville, le 03 octobre 2022.

CONVOCATION

Formation remise à niveau décennale sécurité à la chasse

Madame, Monsieur,

La loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 sur la réforme de la chasse, est venu compléter l'article L. 424-15 du Code de l'environnement, en mentionnant au titre des règles de sécurité, l'obligation de la mise en place pour les chasseurs, d'une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité selon un programme défini par la Fédération Nationale des chasseurs.

L'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 prévoit que tous les chasseurs dont la délivrance du permis de chasser date de plus de 10 ans devront avoir suivi cette remise à niveau d'ici octobre 2030.

Vous êtes convoqué à la formation "**obligatoire**" :

Date : **Jeudi 3 novembre 2022**

Lieu de formation : **Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville**

Heure : **de 13h30 à 17h**

Sans absence justifiée, il ne vous sera pas proposé une autre date de formation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascal SECULA,
Président.

✂.....

Pour confirmer votre participation, merci de nous retourner impérativement ce coupon-réponse avant le 28/10/2022 par courrier ou à l'adresse mail : accueil@fdc21.com

REMISE A NIVEAU DECENNALE – SECURITE A LA CHASSE

Jeudi 3 novembre 2022 – de 13h30 à 17h

M. FRANCOIS PARENT

Identifiant GU : 20050212236112

Participera à cette session de formation

OUI NON

FDC 21 - RD 105 – LIEU DIT "LES ESSARTS" - CS 10030 - 21490 NORGES-LA-VILLE Cedex
☎ 03.80.53.00.75 - @ accueil@fdc21.com